



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
du Conseil Municipal de la commune de Ua Huka  
séance du 12 février 2026

NOMBRE DES MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
14	14	14

Présents
OHU Nestor AUNOA Ranka FOURNIER Sylvain TEIKITEEPUPUNI Paul BROWN André TEATIU Roland BROWN Gabrielle SCALLAMERA Florentine TEIKITEEPUPUNI Firmin TEATIU Anne-Marie TEPEA André TAMARII Noéline TEATIU Antonina KAIHA Anne-Marie

Absents excusés

Absents

Secrétaire de séance
Sylvain FOURNIER

objet
<b>Délibération 003/2026</b>  Fixant le tableau des effectifs des emplois des agents à temps complet.

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'Etat via le portail @CTES :
Le <b>12 FEV. 2026</b>
Et publication ou notification
Du

L'an deux mille vingt-six, le 12 février, le conseil municipal de la commune de Ua Huka, régulièrement convoqué le 06 février 2026 (affichage le 06 février) conformément à l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales, s'est assemblé dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Nestor OHU, Maire

**Exposé des motifs**

M. le maire rappelle qu'il appartient à l'organe délibérant de la commune, à partir de sa proposition, de fixer les effectifs des emplois permanents à temps complet nécessaires au fonctionnement des services. Ce tableau doit faire l'objet d'une mise à jour pour prendre en compte l'intégration des agents de la commune.

**VU**

- ✓ le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- ✓ l'ordonnance n°2005-10 du 4 janvier 2005 portant statut général des fonctionnaires des communes et des groupements de commune de la Polynésie française ainsi que de leurs établissements publics administratifs ;
- ✓ la loi n°2011-664 du 15 juin 2011 actualisant l'ordonnance sus citée ;
- ✓ le décret n°2011-1040 du 29 août 2011 fixant les règles communes applicables aux fonctionnaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que de leurs établissements publics administratifs ;
- ✓ le décret n° 2011-1552 du 15 novembre 2011 portant dispositions applicables aux agents non titulaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que de leurs établissements publics administratifs ;
- ✓ l'arrêté n°1116 DIPAC du 5 juillet 2012 fixant le statut particulier du cadre d'emploi « conception et encadrement » ;
- ✓ l'arrêté n°1117 DIPAC du 5 juillet 2012 fixant le statut particulier du cadre d'emploi « maîtrise » ;
- ✓ l'arrêté n°1118 DIPAC du 5 juillet 2012 fixant le statut particulier du cadre d'emploi « application » ;
- ✓ l'arrêté n°1119 DIPAC du 5 juillet 2012 fixant le statut particulier du cadre d'emploi « exécution » ;
- ✓ la délibération 55/25 du 14 août 2025 fixant le tableau des effectifs des emplois des agents à temps complets ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
Après en avoir délibéré

RESULTAT DU VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	14	00	00

**Article 1** APPROUVE le tableau des emplois permanents de la commune à compter du 12/02/26 comme suit :

Cadre d'emplois	Grades	Nombres d'emplois
B - Maîtrise	Technicien	1
C - Application	Adjoint principal	1
	Adjoint	7
D - Exécution	Agent principal	1
	Agent qualifié	1
	Agent	2

**Article 2** DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

RF
Dépôt POLYNESIE FRANCAISE
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 13/02/2026
987-200013605-20260212-DE_03_2026-DE

Article 3 DIT que conformément aux dispositions des articles 421-1 et 421-4 du code de justice administrative, le tribunal administratif de la Polynésie française peut être saisi par voie de recours formé et/ou de télérecours accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) formé contre la présente décision, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication .

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire

Nestor OHU

A handwritten signature in black ink is written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text "COMMUNE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE" around the perimeter and "POLYNÉSIE FRANÇAISE" at the bottom. The signature is written in a cursive style.

RF Dépôt POLYNESIE FRANCAISE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 13/02/2026 987-200013605-20260212-DE_03_2026-DE